



Communiqué

Objectif canopée

Lausanne vue du ciel s'arborise toujours plus

Inscrite au Plan climat comme mesure emblématique de l'adaptation de la ville face aux changements climatiques, l'augmentation de l'arborisation en milieu urbain doit permettre de recouvrir 30% de la zone urbaine de la commune d'ici l'an 2040. Cette couverture arborée – appelée canopée – est mesurée depuis le ciel à intervalles réguliers (2012, 2019 et 2024). Suite au relevé effectué au printemps 2024, cette couverture atteint désormais 24,3%.

Une canopée mesurée pour chaque domanialité

La canopée est définie comme la surface couverte par une végétation située à 3 mètres ou plus du sol. Elle peut être cartographiée par une technologie nommée LiDAR¹ lors de mesures altimétriques sur l'entier du territoire communal. Ainsi, en 2012, la Ville mesurait une couverture de 20% sur sa partie urbaine, soit l'ensemble de la végétation arborée, forestière ou non, privée ou publique. L'Objectif canopée et sa cible de 30% de couverture à l'horizon 2040 ont été fixés d'après cet état de départ. Pour atteindre cette cible globale, des cibles distinctes ont été fixées pour chaque domanialité : stabilité pour les zones forestières (80% de canopée), 20% de couverture pour les rues et avenues (contre 10% en 2012), 40% de couverture sur le privé communal (contre 17% en 2012) et 18% sur le domaine privé (contre 13% en 2012).

Une augmentation réjouissante

Le suivi réalisé en avril 2024 donne une couverture de canopée de 24,3%, soit 2 points de plus qu'en 2019 et 4,3 de plus qu'en 2012. Cette progression est valable pour chaque domanialité. « Le suivi de la canopée urbaine permet d'observer les premiers effets des actions menées depuis 2012 et nous confirme que nous allons dans la bonne direction pour atteindre la cible de 30% fixée pour 2040. Ces résultats prometteurs nous montrent aussi que derrière chaque domanialité, toutes les parties prenantes ont une conscience plus aiguë du patrimoine arboré, soit par incitation soit par amour des arbres » commente Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

Des bases légales renforcées sur le domaine privé

Sur le domaine privé, la canopée progresse, atteignant 16,1% de couverture. Cette évolution peut être mise au crédit d'une plus grande sensibilité aux arbres et d'un renforcement des bases légales pendant cette période, notamment l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la protection du patrimoine arboré et paysager, ainsi que la modification du règlement du plan général d'affectation (MPGA). Le règlement communal du patrimoine arboré, en cours de validation, viendra compléter ce dispositif juridique pour renforcer les droits des arbres et permettre ainsi une urbanisation qualitative conciliant patrimoine naturel, adaptation au changement climatique et un usage rationnel du sol en cœur de ville.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 11 mars 2025

¹ Le LIDAR (Light Detection and Ranging) est une technologie qui permet par un système de balayage laser aéroporté, de réaliser des modèles numériques d'altitude de haute précision sur de grandes surfaces.